

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Athis-Mons, le 23 octobre 2018

Direction des services de la navigation aérienne
Sous-direction des ressources humaines

Département de la Gestion des corps techniques
de la navigation aérienne

Division Gestion ICNA

Référence : 18 329 /DSNA/SDRH
Affaire suivie par : Philippe HERRERO
Téléphone : 01.69.57.67.35
Courriel : philippe.herrero@aviation-civile.gouv.fr

Le Chef du Département de la
Gestion des corps techniques

A

Mesdames et Messieurs
Chefs de CRNA
Chefs de SNA.

Objet : Appel à candidature pour les fonctions de membres du CCCSCA
(CAP Automne 2018)

Référence : Arrêté du 21 janvier 2008 relatif au comité consultatif du contrôle de la
sécurité de la circulation aérienne

L'Arrêté du 21 janvier 2008 a institué un Comité Consultatif du Contrôle de la Sécurité de la Circulation Aérienne (CCCSCA) auprès de l'Autorité nationale de surveillance. Son rôle est défini à l'Article 1^{er} de l'Arrêté sus visé.

Le CCCSCA comprend trois collèges : le collège contrôle d'aérodrome, le collège contrôle d'approche et le collège contrôle en-route. Chaque collège est composé de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Pour être éligibles, les membres du collège doivent :

- être affectés dans un organisme de la circulation aérienne,
- être titulaire d'une licence de contrôleur de la circulation aérienne en cours de validité,
- posséder une expérience de six années d'exercice dans le contrôle d'aérodrome, le contrôle d'approche ou le contrôle en-route et de deux années, au minimum, dans leur organisme d'affectation.

Le mandat de cinq des membres arrivant à terme, un appel à candidature est lancé pour nommer :

- 2 membres, collège contrôle d'aérodrome, désignés après avis de la CAP TSEEAC,
- 1 membre, collège contrôle d'approche, désignés après avis de la CAP ICNA,
- 2 membres, collège contrôle en-route, désignés après avis de la CAP ICNA.

Les candidats retenus seront nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Par ailleurs, tel que prévu par le règlement intérieur de cette commission, la distinction entre les membres titulaires et suppléants sera réalisée en réunion plénière de la commission.

Copie à : DSAC/ANA/PNA
SDRH/Division ICNA
SDRH/Division TSEEAC

Les agents, désirant faire acte de candidature, sont invités à transmettre, sous couvert de la voie hiérarchique, une lettre de motivation en indiquant le(s) collègue(s) souhaité(s) accompagnée d'un curriculum vitæ.

Les services transmettront ces candidatures, avec leurs avis, à la Sous-Direction des Ressources Humaines, **au plus tard le 20 novembre 2018**, pour être présentées aux CAP ICNA et TSEEAC d'automne 2018, aux correspondants suivants :

Pour les candidatures aux collèges contrôles approche et en-route :

- CONQUET Patrice courriel : patrice.conquet@aviation-civile.gouv.fr
- FLEURY Céline courriel : celine.fleury@aviation-civile.gouv.fr
- FORNER Carole courriel : carole.forner@aviation-civile.gouv.fr

Cc : HERRERO Philippe courriel : philippe.herrero@aviation-civile.gouv.fr

Pour les candidatures au collège contrôle d'aérodrome :

- ROUYER Christelle courriel : christelle.rouyer@aviation-civile.gouv.fr
- HOPPLEY Joëlle courriel : joelle.hoppley@aviation-civile.gouv.fr

Cc : DAUNAT Christelle courriel : christelle.daunat@aviation-civile.gouv.fr

Cette note est à diffuser largement auprès des personnels concernés.

Sylvain RICQ

Sous-direction des ressources humaines
Chef du département de la gestion des
Corps techniques de la navigation aérienne